

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

25 FEVRIER 2019, A 19h00

**SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE
PROCES-VERBAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt février deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Participants : M. Stéphane CHERKI - Mme Liliane MONTEL - M. Patrick LADU - Mme Virginie SOULIER - M. Sylvestre ANSEMI – Mme Céline ZAMBON - M. Christian FIGHIERA – M. Patrick COTTIER - Mme Meriem BEN HADDOU – M. Alain FABRI - M. Jean-Barthélémy VAUTEL - Mme Annick FILLON – Mme Hélène PELTIER – M. Boris KRUNIC – Mme Brigitte ROUZIE - Mme Magali GORGERET

A donné procuration :

M. Raymond FLOC'H pour M. Stéphane CHERKI

Absents excusés : Mme Muriel BERDAT, Mme Rosaria ILLARIO, M. Claude TKACZYK, M. Adrien SFECCI, M. Christophe VESTRI

Est élue secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Des modifications sont apportées à l'ordre du jour :

. Retrait du point n°3 (impasse de la Revère) et du point n°9 (frais de déplacement).

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

04.02.2019	2019-14	Signature d'une convention de mandat avec la société Trip Advisor pour un pourcentage des entrées au jardin exotique en échange d'une ouverture des réservations sur leur site. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.
25.02.2019	2019-15	Signature des deux contrats avec Dominique et Barbara BLANCHE pour l'achat de deux jarres au prix de 1 800€
25.02.2019	2019-16	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente de la Résidence Eza Vista, sise 244 avenue de VERDUN, parcelles cadastrées AL 34 et 303 d'une contenance de 2243m ² au prix de 8.800.000€
25.02.2019	2019-17	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'un maison sise 6-8 avenue de la Liberté, cadastré BC 245-246 290 et 291 contenance totale du terrain 438m ² au prix de 1.200.000€

2. Bail commercial sous conditions avec les consorts Figliera

Le snack Chez Clairette et le glacier Pomp e Lop vont être prochainement démolis pour permettre la construction du parking souterrain et du bâtiment communal. Le présent bail commercial ne prendra effet qu'une fois ce bâtiment construit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
(Monsieur Christian FIGHIERA ne participe pas au vote) A L'UNANIMITE,

- Accepte le projet ci-joint de promesse de bail commercial avec conditions suspensives ;
- Mandate monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

IV) FINANCES

3. Fixation du tarif d'accès à Eze en Lumières

Cette manifestation culturelle destinée au grand public se déroulera sur la place de l'église en août 2019. Des illuminations, des projections d'image et une

bande son appropriée créeront l'événement. Il convient d'en fixer le prix d'entrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Décide de laisser rentrer gratuitement sur la Place de l'Eglise les spectateurs de la manifestation « Eze en Lumières ».

4. Fixation du tarif d'accès aux Pâques musicales

Cette manifestation culturelle proposera quatre soirées musicales : deux à Saint-Jean Cap Ferrat et deux à Eze, à l'occasion de Pâques 2019. Un dîner suivra les concerts. Il convient de fixer le prix des soirées ézasques, avec ou sans dîner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Fixe à vingt euros (20€) l'accès au concert et à soixante euros (60€) le dîner qui suivra (pour les soirées d'Eze) ;
- Donne la possibilité de participer au concert sans participer au dîner ;

5. Demande de subvention pour les Pâques musicales

La commune va solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès du département et de la région pour l'aider à financer cet événement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Sollicite du conseil régional Paca une subvention au meilleur taux possible ;
- Sollicite du conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention au meilleur taux possible ;
- Mandate monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

6. Demande de subvention pour la restauration des ruines du château

Un rapport d'expert préconise des travaux de sécurisation d'une partie de ces ruines. La commune peut solliciter des subventions au meilleur taux possible du département et de la région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Sollicite du conseil régional Paca une subvention au meilleur taux possible ;
- Sollicite du conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention au meilleur taux possible ;
- Mandate monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

7. Demande de subvention pour le spectacle Eze en lumières

La commune va solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès du département et de la région pour l'aider à financer cet événement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Sollicite du conseil régional Paca une subvention au meilleur taux possible ;
- Sollicite du conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention au meilleur taux possible ;
- Mandate monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 heures 25.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.

Stéphane CHERKI

La secrétaire de séance,

Meriem BEN HADDOU